ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1709-20050421

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2437 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du comté de Lac-Saint-Jean

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

ATTENDU QUE selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite;

ATTENDU QU'IL est aussi statué dans la Charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu;

ATTENDU QUE depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Par cette pétition, nous soussigné(es) voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergements privés et publics du Québec.

Nous demandons donc à l'Assemblée nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisés par le mouvement Alzheimer du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Stéphan Tremblay, député de Lac-Saint-Jean

12-04-05
Date

PETITION A L'ASSEMBLEE NATIONALE
NOUS NE DEVONS PLUS ACCEPTER L'INACCEPTABLE

2437

« Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

« Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

« Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

« Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

« Par cette pétition, nous soussignéEs voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

« Nous demandons donc à l'Assemblée Nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée Nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec. »

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	SIGNATURE (MANUSCRITE)
MARTIN LEMIEUX	972 St-Wilbrod H Station	Martin Lemieux
PAUL DESCHENES	491 ARCL BEAUPORT	
JESSIKA DESCHÊNES	491 ARCL BEAUPORT (GC)	
MARC VERMETTE	HEBERTVILLE-STATION	
Lucille Bergeron	H-Station.	Lucille Bergeron.
Rita-Villeneuve	"	Rita Villeneuve
MARCELLE BERGERON	491 ARCL BEAUPORT	Marcelle Bergeron
Monique Gagni	Hebertville Station	Monique Gagni
Carmen Desmeules	636 St-Wilbrod Hebertville Station	Carmen Desmeules
Blanche tremblay.	2 Notre Dame Hebertville Station	Blanche Tremblay
Lucette Brisson	15 Boies Hebertville Station	Lucette Brisson
Louisette Gauthier	21 chanoine-Lagrun Hébert, Ste.	Louisette Gauthier
Madeleine Bouvier	12 St-Jean-Bapt Hebertville Station	Madeleine Bouvier
LOUISETTE LAVOIE	44 ST-Paul Hébertville-Station	Louisette Lavoie
AUDELIE CLAVEAU	59 St Paul Hébertville Station	Audelie Claveau
Noëlla Tremblay	108 ST Jean Baptiste Hebertville et	Noëlla Tremblay
Léo Brideau	" " "	
Sylvie Brideau	131 St-Jean-Bap Hebert-Ste.	Sylvie Brideau
Pierrette Ouellet	396 St Wilbrod.	Pierrette Ouellet
Jeffrey Potter	= =	Jeffrey Potter
Jeannine Hovey	12 Duchêne	
François Bergeron	Hébit-Station	
SERGE FOURNIER	12 BOIS HEBERTVILLE-STATION	